

Questions orales

• (1510)

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai déjà dit que le principe du tiers pays sûr est dans la loi. Il n'a pas encore été appliqué.

Certes, je continue toujours à espérer que le système fonctionnera et que nous n'aurons pas à adopter le principe du tiers pays sûr. Je peux certainement affirmer au député et à la nation que, si c'est ce qu'il faut, comme c'est dans la loi, je l'utiliserai.

* * *

[Français]

LA RADIODIFFUSION

M. Guy Ricard (Laval): Monsieur le Président, il y a quelques jours, une chaîne de télévision de Montréal a présenté un film où un commando entrainé dans une école et commençait à tirer sur les élèves.

Curieusement, hier soir, un scénario similaire s'est présenté à l'École Polytechnique de Montréal, avec les résultats que l'on connaît.

Ma question s'adresse au ministre des Communications. J'aimerais savoir si le ministre a l'intention, dans une courte période de temps, de présenter un projet de loi qui légiférerait sur la violence à la télévision, soit par les films ou par les programmes, et est-ce qu'il entend le faire rapidement?

Une voix: Bravo Guy!

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail): Monsieur le Président, en répondant à cette question de l'honorable député de Laval, je voudrais ajouter ma voix à celle du premier ministre et des deux représentants des partis d'opposition qui ont exprimé plus tôt dans la journée leurs sympathies et leur chagrin aux parents et amis des victimes de cet acte démentiel.

L'honorable député de Laval sait sans doute que les radiodiffuseurs sont responsables des émissions qu'ils diffusent, sujets à la surveillance du CRTC. Nous ne pouvons que souhaiter que les radiodiffuseurs et le CRTC, devant un acte comme celui-ci, vont prendre acte de la question.

L'honorable député de Laval sait sans doute que le principe d'autonomie qui est dévolu au CRTC sur ces questions ne permet pas au ministre des Communications, pas plus qu'au gouvernement, d'intervenir sur le contenu de la programmation en radiodiffusion.

Mais je transmettrai sûrement au ministre des Communications les préoccupations du député de Laval qui sont sans doute partagées par tous les députés de cette Chambre.

[Traduction]

M. le Président: Le député de Gander—Grand Falls; une seule question et une courte.

* * *

LES PÊCHES

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, le Canada fait face aujourd'hui aux pires fermetures d'usines de transformation du poisson qu'il ait jamais connues. Certaines usines ont même demandé à des pays du bloc de l'Est de les approvisionner en poisson pour qu'elles puissent continuer de fonctionner.

Les pêcheurs canadiens n'ont pas le droit de pêcher à l'intérieur de la zone de 200 milles de l'Union soviétique, de la Bulgarie, de Cuba, du Japon ou de la Norvège. Toutefois, on a attribué à leurs pêcheurs, pour cette année, des contingents qu'ils pourront pêcher à l'intérieur des eaux canadiennes.

Je veux demander au gouvernement du Canada s'il a l'intention d'interdire aux bateaux étrangers de pêcher à l'intérieur de notre zone de 200 milles, tout comme l'ont fait les États-Unis et les autres pays du monde à l'intérieur de la leur, de sorte que nos pêcheurs n'auront pas besoin de demander aux Soviétiques: «S'il-vous-plâit, pouvez-vous nous donner du poisson pour qu'on puisse faire fonctionner nos usines?»

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Enfin une question, monsieur le Président. Comme mon honorable collègue le sait très bien, certains stocks de poissons se déplacent des deux côtés de la zone de 200 milles. Comme le député d'en face, ils sont toujours en train de nager entre deux eaux.

L'honorable député sait aussi que le droit de la mer oblige le Canada et tous les autres pays qui ont un plateau continental à permettre aux bateaux étrangers d'avoir accès aux stocks de poisson que nous avons en surplus. Par exemple, cette année, le total des prises admissibles pour le merlu argenté a été fixé à 135 000 tonnes. Les pêcheurs canadiens en ont capturé 100 tonnes, et ce malgré les subventions et les programmes spéciaux qui ont été mis sur pied. Par conséquent, nous avons dû nous débarrasser du poisson en surplus et l'offrir à la Russie et à d'autres pays. C'est ce qui s'est passé avec le merlu argenté. Et c'est ce qui risque aussi d'arriver au député, qui a la langue bien déliée.